



Groupe de soutien des finances

Termes de référence

Objectif

Le but de ce document sur les Termes de référence est d'établir le mode de fonctionnement du Groupe de soutien des finances, créé pour soutenir le trésorier.

Fonctions du Groupe de soutien des finances (GSF)

Le Groupe de soutien des finances a été établi par le Comité Européen du Scoutisme (CES) pour :

1. Agir comme organe consultatif auprès du Comité Européen du Scoutisme via le Trésorier/la Trésorière régional en matière de meilleures pratiques en matière de finance, investissement et collecte de fonds ;
2. Être responsable de l'aspect « merchandising » pour la collecte de fonds de la Région ;
3. Être responsable des partenariats d'entreprise (« corporate partnerships ») ;
4. Être responsable de la « vente » et la promotion des événements/des formations et toute autre possibilité convenue de collecte de fonds ;
5. Gérer la stratégie d'investissement de la Région avec un accent sur le FEI (Fonds Européen d'Investissement de la Région) ;
6. Soutenir le Trésorier/la Trésorière et les CES, si nécessaire.

Mandat

Le mandat des membres du Groupe de soutien des finances sera du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2019, avec une période de transition d'octobre 2019 à janvier 2020.

Composition

Le Comité Européen du Scoutisme fixe les paramètres pour la composition du Groupe de soutien des finances, qui devrait inclure :

- Le Trésorier/la Trésorière régional, qui agira comme coordinateur/coordinatrice de ce groupe ;
- Trois membres (à recruter du groupe des personnes ayant répondu à l'Appel ouvert du recrutement des bénévoles régionaux) avec expérience dans le domaine de finances, de la stratégie financière et des relations d'entreprise (« corporate relations ») ;
- Un membre de l'équipe du bureau régional.

La composition du Groupe de soutien des finances, par conséquent, se compose comme suit :

1. XXX – Trésorier régional (), Coordinateur/Président
2. XXX – Membre ()
3. XXX – Membre ()
4. XXX – Membre ()
5. XXX – Membre de l'équipe du bureau régional

Les membres du Groupe de soutien des finances chercheront à assister à des réunions, lorsque cela est nécessaire, personnellement et par téléphone, par courriel ou autres moyens de communication convenus pour maintenir la continuité et la cohérence dans la discussion et la composition du groupe.



Rôles et responsabilités

Le Groupe de soutien des finances travaillera en collaboration à l'appui du Trésorier/de la Trésorière pour :

- Surveiller et soutenir le budget régional, y compris l'analyse et des contrôles ;
- Fournir du soutien au CES pour mieux comprendre la situation financière de la Région ;
- Proposer et mettre en œuvre des stratégies et des projets favorables à la vision du CES pour le financement et la collecte de fonds ;
- Proposer et mettre en œuvre des projets qui ouvrent de nouvelles sources de revenus pour la Région et ses membres.

Travail transversal

Le Groupe de soutien des finances peut demander du conseil et de l'appui à la Fondation Européenne du Scoutisme, aux membres de l'équipe du bureau régional en charge de la collecte de fonds et à toute autre personne externe ayant une expertise spécifique et pertinente.

Le Groupe de soutien des finances peut partager son travail, le cas échéant, avec des collègues dans d'autres Région, ainsi qu'avec les équipes de travail et des sous-comités du Comité Mondial du Scoutisme, via le Trésorier.

Communication

- Le Trésorier/la Trésorière doit veiller à ce que les ordres du jour soient préparés et diffusés à l'avance de toutes les réunions (physiques ou par autres voies de communication). Pour les réunions physique du Groupe, l'ordre du jour devrait être diffusé au moins deux semaines à l'avance, et pour les conférence téléphonique une semaine à l'avance ;
- Des procès-verbaux et tous les éléments d'action découlant des réunions seront pris par le personnel de soutien et distribués aux membres de tous les groupes de travail concernés ;
- Le personnel de soutien fera en sorte qu'un rapport sur les travaux du Groupe de soutien des finances soit soumis deux semaines à l'avance de chaque réunion du Comité Européen du Scoutisme ;
- Le Trésorier/la Trésorière présentera le rapport du GSF au CES selon le modèle type. Le Trésorier/la Trésorière doit également présenter un rapport au Groupe de soutien des finances sur les décisions prises par le Comité concernant des question financières ou économiques ;
- Les membres du Groupe de soutien des finances notifieront mutuellement lorsqu'ils ne sont pas joignable pour des raisons personnelles, professionnelles ou autres ;
- Des contributions à des publications Régionales, telles que EuroScoutInfo, devraient être préparées et soumises pour diffusion en temps voulu.

Prise de décision

Le Groupe de soutien des finances cherchera un consensus autour des questions qui nécessitent une prise de décision ; par contrainte de temps, et afin de rester concentré, le Groupe peut, soit reporter les éléments qui nécessitent un examen plus approfondi à une date ultérieure, soit demander au trésorier/à la trésorière d'amener la question au Comité Européen du Scoutisme pour examen.

Toute décision doit être en conformité avec les principes, les politiques et les priorités de la Région Européenne du Scoutisme.

Comité Européen du Scoutisme

30 septembre 2016